

Crématorium de BAILLEUL

RESUME NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

1.	L'AGGLOMERATION ET SON BASSIN DE VIE	3
2.	LA CREMATION	4
3.	LA DESCRIPTION DU SITE	5
4.	LE CALENDRIER DES TRAVAUX	9
5.	L'ORGANISATION	10
6.	PARTIE FINANCIERE	11
7.	EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	13

1. L'agglomération et son bassin de vie

La zone de chalandise du futur crématorium s'étendra essentiellement sur le département du Nord.

Méthodologie utilisée pour estimer les volumes de crémation :

- Taux de crémation retenue et projeté à l'ouverture : 46%
- Taux de captation variable en fonction :
 - o De l'accessibilité (distance / temps) vis-à-vis des autres crématoriums concurrents ;
 - o Du prix de la crémation appliqué.

Nous avons ensuite projeté ce volume obtenu à l'ouverture

Ainsi, nous estimons un volume de 811 crémations en année 1 (avant décôte liée à la montée en puissance sur 2 ans du crématorium).

Les crématoriums concurrents les plus proches sont situés à :

- Herlies (Métropole lilloise) (31 km / 30 min) ;
- Vendin les Béthunes (30 km / 37 min) ;
- Dunkerque (55 Km/39 min).

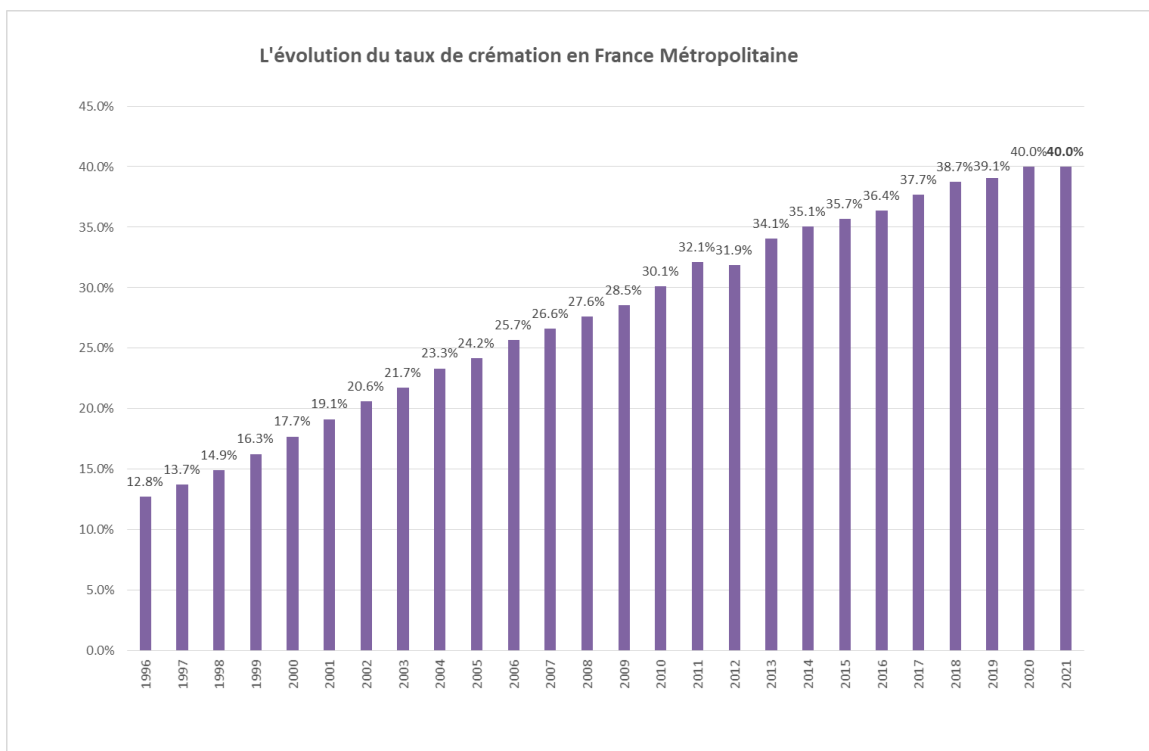
2. La crémation

Avec l'évolution des pratiques funéraires, les obsèques avec crémation ne cessent de se développer en France. Cette évolution, constatée depuis plus de trente ans, se poursuit encore à un rythme élevé puisque le pourcentage de crémations qui atteignait déjà 30% des décès en 2009 en représentait plus de 39% en 2019 et 40% pour l'année 2021.

La progression de la crémation, en France comme dans d'autres pays, s'inscrit donc dans une tendance sociétale de fond.

Cette déficience de l'offre se traduit par des contraintes pour les familles. Elle oblige à la recherche de solutions hors département cumulant des délais d'attente (souvent 4 ou 5 jours) notamment lors des pics de mortalité saisonnière et des temps de trajet (aller-retour).

Parce qu'il s'agit de dignité de la personne humaine, parce que le degré de civilisation d'une société se mesure à ses rites funéraires et au respect qu'elle rend à ses morts, permettre le libre choix implique de mettre fin à l'absence de crématorium dans le bassin de vie de Bailleul. Il s'agit de remédier aux insuffisances constatées aujourd'hui et d'assurer, pour l'avenir, une capacité de réponse conforme à l'évolution des besoins actuels et à venir.



3. La description du site

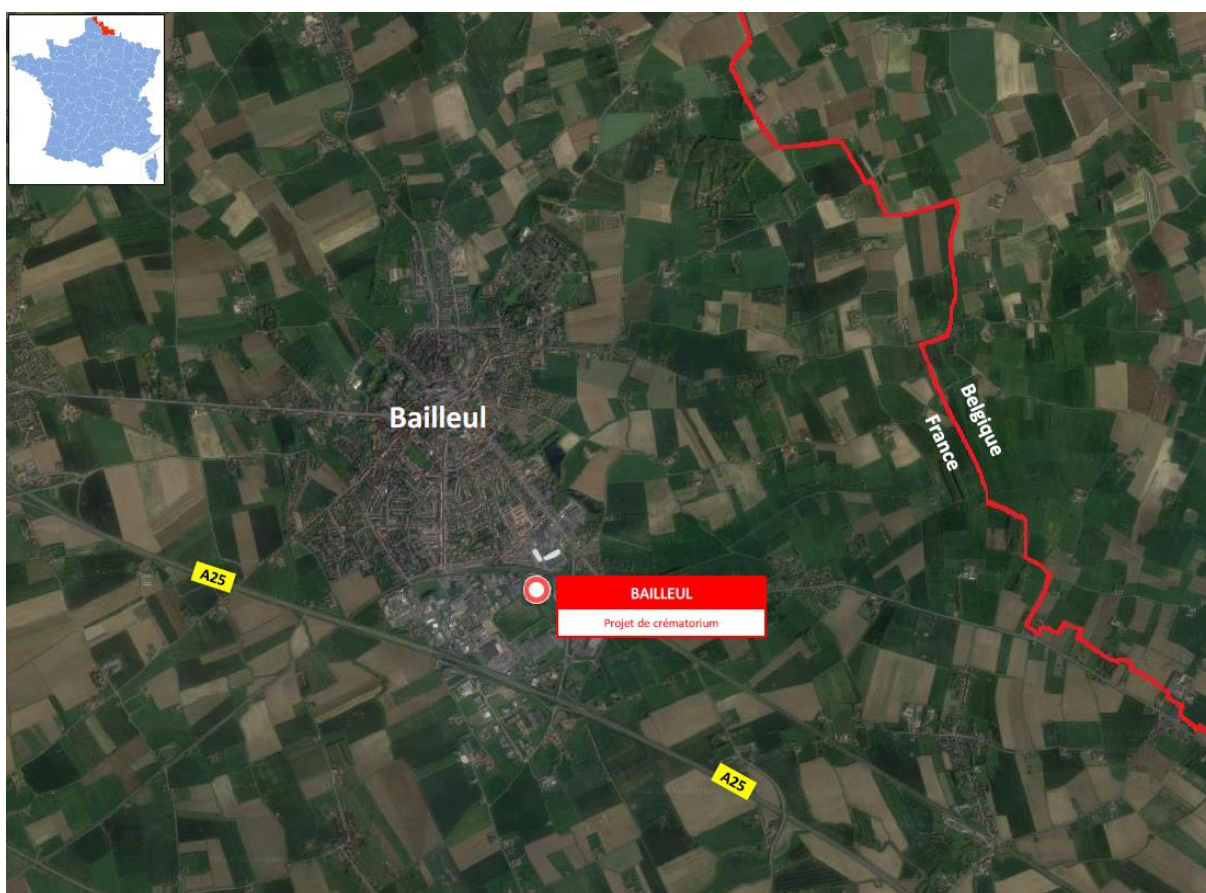
3.1. Le site

Le terrain mis à la disposition par le Concédant sur lequel seront réalisés les équipements est situé Chemin de l'Aire d'Accueil, 59270 Bailleul à 2 km au Sud-Est du centre-ville et à 5 km à l'Est de la frontière Franco-Belge.

Comme pour le crématorium, le terrain dédié au projet est un bien de retour au terme du contrat.

Les références cadastrales du lieu d'implantation sont les suivantes : PARCELLE AO n°95 (19 430 m²) et PARCELLE AO n°96 (13 619 m²).

Les cartographies ci-dessous montrent la zone d'implantation prévue :



Le schéma ci-dessous montre le **site d'implantation** prévue par le cahier des charges.



3.2. Description du projet de conception et de construction

Pour ce projet, OG a fait appel au cabinet d'architecte AVANT PROPOS basé à Lille (59).

Principales caractéristiques architecturales

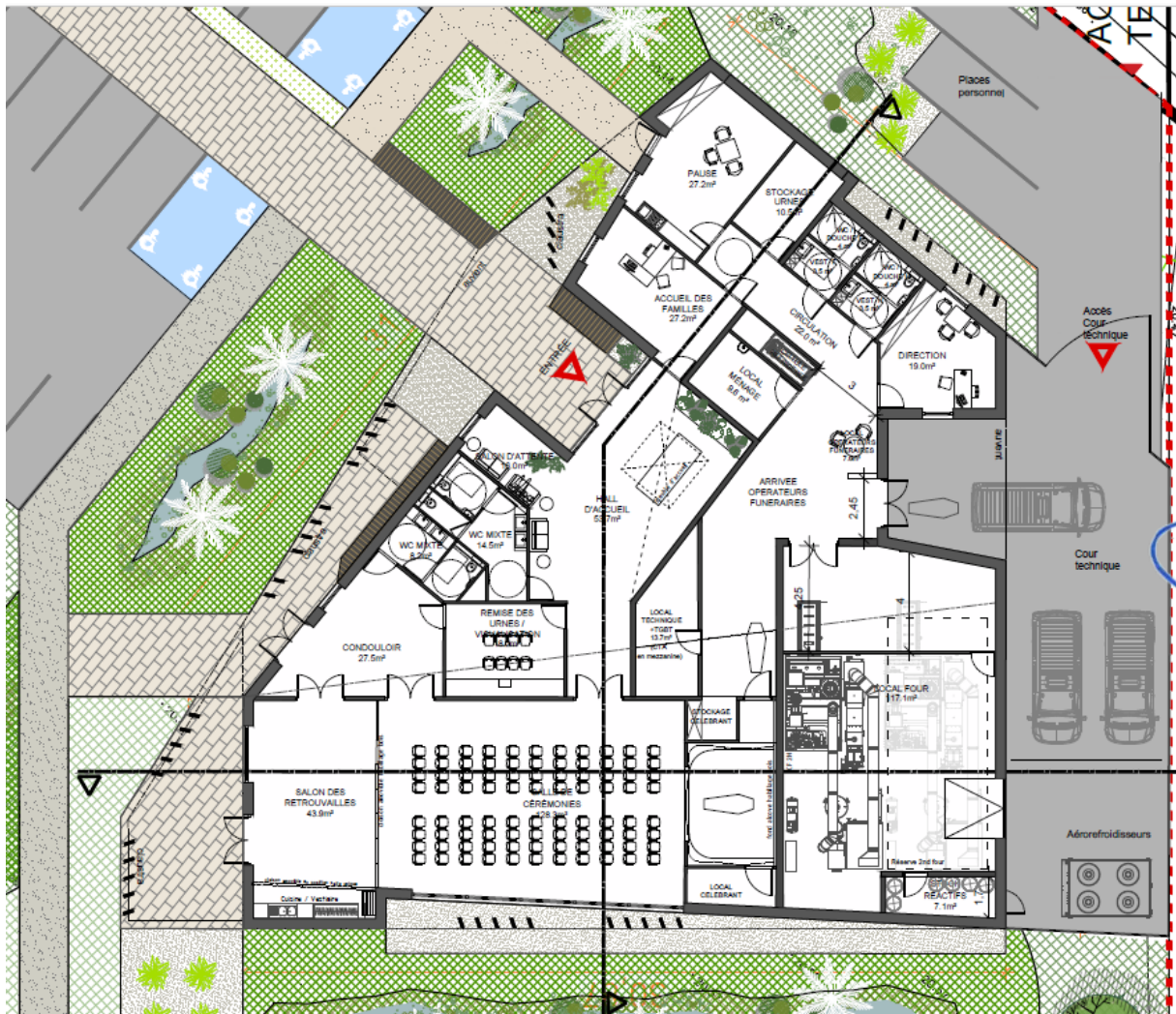
Les principales caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- Une architecture sobre pour une intégration élégante et discrète sur le site ;
- Une décoration chaleureuse mariant harmonieusement le minéral et le végétal en utilisant des teintes naturelles ;
- Une construction ne nécessitant pas d'entretien lourd ;
- Un lieu poly-culte où aucun élément ne fait référence à une religion particulière ;
- Un éclairage naturel grâce à l'installation de nombreuses baies vitrées ;
- Une partie technique non visible de la partie publique ;
- 1 grande salle de cérémonie pouvant accueillir près 120 personnes en places assises pour une même cérémonie ;
- Aménagement du site de façon à ce que chaque famille ait son intimité et ne croise pas les familles des autres cérémonies ;
- Stricte séparation physique de la partie privée des parties réservées au service public délégué ;
- L'aménagement d'un site cinéraire accessible selon 7 jours/7.

Principales caractéristiques techniques

- Un four de crémation XXL à décrochage avant
- Un emplacement prévu pour un second four
- Une ligne de filtration simple

Le plan ci-dessous présente le crématorium proposé par OGF :



Vue intérieure de la salle de cérémonie



4. Le calendrier des travaux

Entre la notification d'un contrat de Délégation de Service Public d'un crématorium et la réception du chantier, il faut compter environ 24 mois quand il n'y a pas de problèmes (administratifs, techniques,...).

Le début des travaux est donc prévu pour le début d'année 2023 voire la fin d'année 2022 pour une mise en service un an plus tard.

5. L'organisation

Le crématorium de Bailleul est à la disposition de toutes les personnes quel que soit le lieu de leur décès et quel que soit leur domicile.

L'ouverture du crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des jours fériés, sera assurée du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi de 9H00 à 11H30 (*Ces horaires sont données à titre indicatif, suite à la notification et après échange avec les opérateurs funéraires, les horaires seront fixés dans les 3 mois qui suivent la mise en exploitation*).

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
9H00	9H30
11H00	11H30
13H00	13H30
15H00	15H30
17H00	17H30

Le samedi de 9H00 à 11H30

Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
9H00	9H30
11H00	11H30

Dans le cas exceptionnel de très forte mortalité, ces horaires peuvent être élargis après autorisation spécifique de la ville de Bailleul.

6. Partie financière

6.1. La durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 28 ans à compter de la mise en service du crématorium.

6.2. Investissements

Le montant global des investissements initiaux est de 2 460 000€.

Cet investissement initial intègre la construction du bâtiment et son équipement. A cela, il convient d'ajouter :

- Le Plan de Gros Entretien et de Renouvellement (partie amortissable) de 623 000€ HT
- Une enveloppe d'investissement de 450 000€ HT pour l'installation d'une seconde ligne de crémation dès l'instant où l'activité dépassera les 1 200 crémations par an

6.3. Redevances

OGF le délégataire sera redevable d'une redevance à verser à la ville de Bailleul sur le fondement tiré de l'exploitation du service (une partie fixe et une partie variable).

Part fixe :

La part fixe de la redevance versée à la Commune est arrêtée à 100.000 € HT.

Part variable :

Une redevance annuelle variable d'exploitation, elle se décompose en 4 paliers :

- ✓ Pallier 1, à partir de 1 crémation par an : 2,5% du chiffre d'affaire annuel HT
- ✓ Pallier 2, à partir de 800 crémations par an : 7,5% du CA annuel HT
- ✓ Pallier 3, de 1 000 crémations par an : 11% du CA annuel HT
- ✓ Pallier 4, à partir de 1 200 crémations par an : 14% du CA annuel HT

6.4. Tarifs & son actualisation

Les tarifs appliqués au crématorium de Bailleul sont présentés dans un document spécifique du présent dossier.

La révision des tarifs sera appliquée à la grille tarifaire par application de la formule d'indexation proposée ci-après, pour la première fois le 1er janvier suivant la première année d'exploitation. Elle le sera, par la suite, au 1er janvier de chaque année.

Les indices « 0 » de référence sont, pour chacun des indices, ceux du 1er mois d'exploitation. Les indices « N » sont pour chacun des indices, ceux publiés au moment de la révision tarifaire.

E : Indice de l'énergie

FSD1 : indice de Frais de services

ICC : Indice de la construction

S : indice de la masse salariale

La redevance fixe sera réévaluée dans les mêmes proportions et dans les mêmes conditions que les tarifs. La structure des comptes de résultats prévisionnels renvoie mathématiquement la part de chaque regroupement de compte (personnel, énergie, services divers).

La formule suivante sera appliquée :

$$T = 0,30 + 0,08E/E0 + 0,16S/S0 + 0,27FSD1/FSD10 + 0,18ICC/ICC0$$

6.5. Effectifs

2 permanents sont affectés au crématorium, soit **2,2 ETC** (Équivalent Temps Complet) :

- le responsable du crématorium 1 ETC ;
- 1,2 agent de crématorium titulaire.

Par la suite, avec l'augmentation d'activité, nous prévoyons d'augmenter **l'effectif de 0,5ETC à partir de 800 crémations par tranche de 400 crémations.**

A titre indicatif et selon nos prévisions d'activité, les 800 crémations seront dépassées en année 2.

7. Evolution de la mortalité en France

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à + 81 000. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il a continué de baisser depuis lors pour atteindre un point très bas en 2020 du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de la pandémie de Covid-19.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021, soit 3000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la population

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) ; c'est 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La hausse de 2019 à 2021 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires, de la manière suivante : + 23 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 14 000 dus à la baisse attendue des quotients de mortalité entre 2019 et 2021 et + 35 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 47 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé au premier semestre (+ 7,7 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019). La troisième vague épidémique de début janvier à fin mai 2021 a entraîné 18 000 décès de plus qu'attendus si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. La quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions sanitaires. Elle a davantage touché les Antilles et la Guyane où la campagne de vaccination a rencontré plus de réticence. En fin d'année 2021, une cinquième vague touche la France, dont ni l'ampleur ni la durée ne sont connues au moment de la préparation de ce bilan.

Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant la pandémie

En 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes),

l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes en 2019 et 79,7 ans pour les hommes).

Bien qu'en recul, l'espérance de vie des femmes en France en 2020 était la plus élevée de l'Union européenne (UE), à égalité avec l'Espagne ; pour les hommes, la France est en position moyenne au sein de l'UE, et reste derrière l'Italie (80,1 ans) et l'Espagne (79,7 ans), pourtant fortement touchées par la pandémie.

La population continue de vieillir avec l'avancée en âge des baby-boomers

Au 1er janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom dans cette tranche d'âge. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accroît depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2020, elles représentent 20,6 % de la population de l'UE, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, alors qu'elle n'est que de 14,4 % en Irlande.

Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136?sommaire=6036447#titre-bloc-17>